



**Conseil de Développement
du Pays d'Aunis**

7 rue du Marais Poitevin - BP 10003
17170 COURCON

Tél. : 05 46 01 20 09
Fax. : 05 46 35 53 49
Email : conseil.developpement@pays-aunis.fr

Blog : www.conseildeveloppementpaysaunis.com
Site Web : www.pays-aunis.fr



**Contribution n°1
des Comités Economie Emploi Formation
« Réflexion par filière de métiers »**

CONTEXTE :

En cohérence avec les axes de la charte de développement du territoire, la démarche répond :

à 3 objectifs transversaux

- . Faciliter la mobilité sur le territoire
- . Soutenir le tissu économique
- . Privilégier le public « jeune »

et à 3 objectifs stratégiques

- 2-3 Sensibiliser les jeunes du territoire à leur avenir professionnel
- 2-2 Assurer une prospective sur l'emploi et la formation pour anticiper les besoins locaux en main d'œuvre
- 2-4 Définir une offre de formation adaptée aux besoins locaux et favoriser son accessibilité

Sur cette base, un sujet de travail a été proposé aux élus qui ont validé l'intérêt de la démarche en Commission Concertation en juin 2010 :

- Réflexion par filières de métiers à développer sur les 4 problématiques que sont :
 - Sensibilisation et découverte des métiers par les scolaires de niveau primaire et collège
 - Attractivité du Pays d'Aunis pour l'implantation des entreprises et la création d'emploi
 - Formation et mobilité de l'adulte apprenant
 - Accessibilité des personnes handicapées à la formation et à l'emploi

Le contexte est d'autant plus favorable que la proposition crée une réelle conjugaison d'intérêts avec la mission attribuée au service Plan d'Action pour l'Emploi quant à l'organisation des forums de métiers en collège et que la réforme des programmes pédagogiques de 2nde applicable en 2010-2011 rend complexe le choix des collégiens et des familles.

DEFINITION DU SUJET DE CONTRIBUTION

- La première contribution dans le cadre de cette démarche concerne la **découverte des métiers de la filière Alimentation**

PROPOSITIONS

Suivant les éclairages des expériences menées depuis plusieurs années par le Plan d'Action pour l'Emploi, une approche est définie pour favoriser l'exemplarité de la proposition et inscrire une démarche généralisée par la suite.

Pour favoriser la participation à la démarche des principaux de collèges, enseignants référents des classes concernées, conseillers d'orientation, conseillers généraux et régionaux en charge de l'enseignement, il semble pertinent que la proposition soit portée par les élus du Pays d'Aunis.

Ainsi les élus de la Commission Concertation du Pays d'Aunis invitent les chefs d'établissements (primaires et collèges) à une **réunion** dans l'établissement représentatif de la filière (dans le premier cas Enilia-Ensmic pour le volet Alimentation) et proposent une gamme d'« opérations de découverte de métiers » destinées à des collégiens de 3^e « Découverte Professionnelle », ou des collégiens de filière générale, ou des élèves de primaire. Une demi-journée serait consacrée à cette rencontre.

A l'occasion de cette réunion, une **visite de l'établissement** mettant en exergue ses caractéristiques pédagogiques et techniques est proposée avant la séance. Puis les élus exposent **la démarche initiée par le Conseil de développement**. L'établissement détaille les

options proposées par formules de découverte pédagogiques adaptées aux enseignants et aux élèves. Avant la clôture de la rencontre, la parole sera donnée aux **autres établissements s'inscrivant dans une telle démarche** d'accueil pour découvrir une autre filière selon les mêmes modalités.

L'objectif est que les enseignants référents inscrivent leur classe au module de découverte pédagogique qui les intéresse.

Une première mise en œuvre est disponible clé en main à l'Enilia-Ensmic, volontaire pour créer les premières situations d'accueil de 3^e. Celles-ci seront retenues en exemplarité et transférables dans les autres établissements d'enseignement professionnel, à destination d'élèves de profils et tranches d'âge plus diversifiées.

Sont identifiées comme établissements ressources :

- l'Enilia Ensmic
- la Maison Familiale et Rurale
- le Lycée du Pays d'Aunis

La mutualisation de moyens : un échange d'expérience sera favorisé d'un établissement à un autre en termes de modalités de mise en œuvre.

La coordination de l'action : les membres du conseil de développement et les responsables des établissements professionnels accueillants.

Proposition de calendrier de mise en oeuvre :

Pour la première situation créant l'exemplarité au cours de l'année scolaire 2010-2011, et compte tenu du calendrier scolaire des classes concernées (3^eme « Découverte Professionnelle »), il est nécessaire que :

- **la rencontre Elus et acteurs identifiés ait lieu première quinzaine de décembre,**
- **les premiers accueils à l'Enilia-Ensmic soient fixés courant janvier 2011,**
- **relais dans les médias se fasse à chaque étape.**

Exposé des besoins et moyens dont on dispose :

Sujet à variation selon l'offre de chaque établissement. Dans le cas de l'Enilia-Ensmic :

- Accueil de groupes pour visiter l'établissement et découvrir des métiers,
- ou de mini-groupes pour observer un TP avec initiation,
- ou en séance de curiosité (découverte des saveurs... culture générale),
- ou stage de 2 à 3 jours intégré aux formations (avec possibilité d'internat),
- ou stage focalisé sur atelier uniquement...

Communication : médias locaux, site internet du Pays d'Aunis, sites internet des établissements, courriels au fil de l'avancement auprès du réseau identifié pour la réunion de lancement.

Les besoins et moyens actuellement non couverts :

Les frais de transport pour permettre le transport collectif des élèves et des encadrants de leur établissement d'origine vers l'établissement accueillant.

Le comité propose de solliciter la Région Poitou-Charentes pour un financement dans le cadre de la priorité accordée sur le dispositif « Apprentissage »...ou « projet pédagogique innovant »...

CONCLUSION

Le comité sollicite le soutien des élus de la commission « Concertation » sur le projet exposé, pour qu'ils le soumettent aux délégués du syndicat mixte. Et ce, afin que les élus du Pays d'Aunis décident de leur position par rapport au projet et des moyens qu'ils mettront en place pour la réalisation des actions proposés. Les membres du Conseil de développement tiennent à souligner la facilité de mise en œuvre et la pertinence dans un contexte où le parcours scolaire ou de formation professionnelle est allongé pour atteindre des objectifs européens des accords de Lisbonne (2001) stipulant que 80% d'une classe d'âge est diplômée d'un Bac (général, ou technologique ou professionnel) et 50% d'une classe d'âge est diplômé d'études supérieures.

De plus le Comité souhaite poursuivre la même démarche en explorant les autres volets de la réflexion cités plus haut.